

Bernard Teyssié

**DROIT
CIVIL**

LES PERSONNES

deuxième édition

D^R 537

Bernard TEYSSIÉ

Professeur à l'Université de Paris-II (Panthéon-Assas)

Dans la même collection :

4163 $\frac{1}{2}$

DROIT CIVIL

Les Personnes



deuxième édition



littec

Libraire de la Cour de cassation
27, place Dauphine, 75001 PARIS

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I

LES PERSONNES PHYSIQUES

CHAPITRE I. — L'INDIVIDUALISATION DES PERSONNES PHYSIQUES	5
SECTION I. — L'ATTRIBUTION DE LA PERSONNALITÉ	9
Sous-section I. — L'acquisition de la personnalité	9
§ 1. — <i>Le moment de l'acquisition de la personnalité</i>	10
A. — Le contenu du principe de simultanéité	10
B. — Les atteintes au principe de simultanéité	11
§ 2. — <i>Les conséquences de l'acquisition de la personnalité</i>	12
A. — Les droits de l'homme	12
B. — Les droits de la personnalité	17
1° La diversité des droits de la personnalité	19
a) Respect de l'intégrité physique	19
b) Respect de l'intégrité morale	24
c) Respect de la vie privée	26
d) Respect de la pensée	37
2° Le régime des droits de la personnalité	38
Sous-section II. — La perte de la personnalité	45
§ 1. — <i>La certitude</i>	45
A. — La publicité du décès	46
B. — La portée du décès	47
§ 2. — <i>Le doute</i>	49
A. — L'absence	50
1° La présomption d'absence	52
a) La constatation de la présomption d'absence	52
b) La protection du présumé absent	55

2° La déclaration d'absence	64
a) La formulation de la déclaration d'absence	64
b) La situation du déclaré absent	68
B. — La disparition	71
SECTION II. — L'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE	73
Sous-section I. — Le nom	73
§ 1. — <i>Le nom patronymique</i>	74
A. — L'attribution du nom patronymique	75
1° L'attribution originaire du nom	75
a) Le nom, fruit d'un rapport de filiation	75
b) Le nom, fruit d'une décision administrative	80
2° Le changement de nom	81
a) Changement de nom lié à un changement d'état	81
b) Changement de nom indépendant d'un changement d'état	87
B. — L'utilisation du nom patronymique	89
1° L'utilisation du nom patronymique, un droit	89
a) La nature du droit au nom	89
b) La sanction du droit au nom	92
2° L'utilisation du nom patronymique, un devoir	94
§ 2. — <i>Le prénom</i>	96
A. — L'attribution du prénom	96
1° L'attribution originaire du prénom	96
2° Le changement de prénom	98
a) Changement de prénom opéré à titre principal	98
b) Changement de prénom opéré à titre accessoire	101
B. — L'utilisation du prénom	102
Sous-section II. — Le domicile	102
§ 1. — <i>La généralité du domicile</i>	103
A. — Les intérêts de la détermination du domicile	103
B. — Les modalités de la détermination du domicile	104
1° Le domicile volontaire	104
2° Le domicile légal	106
a) La commune de rattachement	106
b) Le domicile de rattachement	107
§ 2. — <i>L'unicité du domicile</i>	108
A. — Le principe d'unicité	108
B. — Les limites à l'unicité	109
Sous-section III. — Les actes de l'état civil	111
§ 1. — <i>L'établissement des actes de l'état civil</i>	113
A. — La confection des actes de l'état civil	113

1° Les conditions	114
2° Les sanctions	118
a) La rectification	119
b) L'annulation	121
B. — La suppléance des actes de l'état civil	122
1° Etablissement impossible	122
2° Présentation impossible	122
§ 2. — <i>L'utilisation des actes de l'état civil</i>	124
A. — La publicité des actes de l'état civil	124
B. — La force probante des actes de l'état civil	126
CHAPITRE II. — LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES	127
SECTION I. — LA PROTECTION DU MINEUR	128
Sous-section I. — Les mineurs non émancipés	130
§ 1. — <i>L'administration légale</i>	136
A. — L'administration légale pure et simple	136
1° L'organisation de l'administration légale pure et simple	138
a) L'attribution de l'administration légale	138
b) Les pouvoirs des administrateurs légaux	139
2° L'extinction de l'administration légale pure et simple	143
B. — L'administration légale sous contrôle judiciaire	144
1° L'organisation de l'administration légale sous contrôle judiciaire	144
a) L'attribution de l'administration légale sous contrôle judiciaire	144
b) Les pouvoirs de l'administrateur légal sous contrôle judiciaire	145
2° L'extinction de l'administration légale sous contrôle judiciaire	146
§ 2. — <i>La tutelle</i>	147
A. — L'organisation de la tutelle	150
1° L'attribution de la tutelle	150
a) Le tuteur	150
b) Les organes de contrôle	156
2° Les pouvoirs du tuteur	164
a) La direction de la personne du mineur	164
b) La gestion des biens du mineur	166
B. — L'extinction de la tutelle	172
Sous-section II. — Les mineurs émancipés	175
§ 1. — <i>Les conditions de l'émancipation</i>	176
A. — L'émancipation par mariage	176
B. — L'émancipation par décision judiciaire	176
1° La demande	176
2° La décision	177

§ 2. — <i>Les effets de l'émancipation</i>	178
A. — La personne	178
B. — Les biens	179
SECTION II. — LA PROTECTION DES MAJEURS	179
Sous-section I. — La protection intermittente des majeurs	182
§ 1. — <i>Les actes juridiques</i>	183
A. — Les actes annulables	183
1° L'état mental de l'auteur de l'acte	183
2° L'état physiologique de l'auteur de l'acte	184
a) Les actes annulables du vivant de leur auteur	184
b) Les actes annulables après le décès de leur auteur	185
B. — Les modalités de l'annulation	186
§ 2. — <i>Les faits juridiques</i>	188
Sous-section II. — La protection permanente des majeurs	190
§ 1. — <i>La sauvegarde de justice</i>	196
A. — Les conditions de la sauvegarde de justice	196
1° Les personnes protégées	196
2° Les modalités de la protection	197
a) Les modes de placement	197
b) La publicité du placement	199
B. — Les effets de la sauvegarde de justice	199
1° L'application de la sauvegarde de justice	199
a) Le sort des actes accomplis par le majeur protégé	200
b) La gestion des biens du majeur protégé	202
2° L'extinction de la sauvegarde de justice	205
§ 2. — <i>La curatelle</i>	205
A. — Les conditions de la curatelle	206
1° Les personnes protégées	206
2° Les modalités de la protection	208
a) La procédure de curatelle	208
b) L'organisation de la curatelle	210
B. — Les effets de la curatelle	211
1° Le contenu des effets de la curatelle	211
a) Le principe	211
b) Les exceptions	215
2° La durée des effets de la curatelle	216
§ 3. — <i>La tutelle</i>	217
A. — Les conditions de la tutelle	220
1° Les personnes protégées	221
2° Les modalités de la protection	221
a) La procédure de la tutelle	221
b) L'organisation de la tutelle	226

B. — Les effets de la tutelle	228
1° Le contenu des effets de la tutelle	228
a) La direction de la personne	228
b) La gestion des biens	229
2° La durée des effets de la tutelle	234

TITRE II

LES PERSONNES MORALES


CHAPITRE I. — LA NOTION DE PERSONNE MORALE	241
SECTION I. — LA NATURE JURIDIQUE DES PERSONNES MORALES	241
Sous-section I. — Le débat doctrinal	241
§ 1. — <i>La personnalité morale, une fiction</i>	242
A. — La personnalité morale, une fiction utile	242
B. — La personnalité morale, une fiction inutile	243
§ 2. — <i>La personnalité morale, une réalité</i>	243
A. — La personnalité morale, réalité sociologique	244
B. — La personnalité morale, réalité technique	244
Sous-section II. — La solution jurisprudentielle	245
SECTION II. — LA DIVERSITÉ DES PERSONNES MORALES	247
Sous-section I. — Les groupements de personnes	247
§ 1. — <i>Les groupements à but lucratif</i>	247
§ 2. — <i>Les groupements à but non lucratif</i>	249
A. — Les associations	249
B. — Les syndicats	253
Sous-section II. — Les groupements de biens	257
§ 1. — <i>Les fondations classiques</i>	257
A. — La constitution des fondations	257
B. — Le devenir des fondations	259
§ 2. — <i>Les fondations d'entreprise</i>	260

CHAPITRE II. — LE RÉGIME DES PERSONNES MORALES ...	261
SECTION I. — LA CONSTITUTION DES PERSONNES MORALES	261
Sous-section I. — Le rôle de la volonté	261
Sous-section II. — Le rôle de la publicité	262
SECTION II. — LE FONCTIONNEMENT DES PERSONNES MORALES	263
Sous-section I. — L'identification des personnes morales	263
§ 1. — <i>Le nom</i>	263
§ 2. — <i>Le domicile</i>	264
Sous-section II. — L'administration des personnes morales	265
§ 1. — <i>La justification d'une administration</i>	265
§ 2. — <i>Les modalités de l'administration</i>	266
SECTION III. — LA DISSOLUTION DES PERSONNES MORALES	267
Sous-section I. — Les causes de dissolution des personnes morales ..	268
Sous-section II. — Les conséquences de la dissolution des personnes morales	269
§ 1. — <i>Le sort de la personnalité</i>	269
§ 2. — <i>Le sort des biens</i>	269



Les personnes sont au cœur du droit. Tel est le cas, notamment, des *personnes physiques*. Leur identification est indispensable : le nom, le domicile, les actes de l'état civil l'assurent. Leur protection est parfois nécessaire, tantôt en raison de leur jeunesse (protection des mineurs, avec les variantes que peut imposer l'intervention d'une mesure d'émancipation), tantôt en raison d'une altération de leurs facultés, justifiant sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle.

Mais les *personnes morales* appellent aussi l'attention. Groupements de personnes ou groupements de biens, leur diversité est extrême : sociétés, associations, syndicats, fondations... Leur poids dans la vie sociale est important. Il justifie un examen attentif des règles qui gouvernent leur constitution, leur fonctionnement, leur dissolution.

 9 782711 124930	0 6 J 1
DROIT CIVIL LES PERS	
59614 260496	
0001	

ISBN 2-7111-2493-2
T 69
Prix : 175 F

